



# Bulletin municipal de la commune de VAUX

## Le mot du Maire

Chères Valoises, chers Valois,

Les citoyens se sont prononcés et le nouveau Président de la République a été élu le 7 mai dernier. Au vu de ces résultats, chacun sent bien qu'un changement profond du contexte politique est en cours. Souhaitons à notre Président de la République, Emmanuel MACRON et à toute son équipe gouvernementale le plein succès de ce quinquennat qui seul peut garantir le maintien de notre unité nationale.

Dans la foulée, les élections législatives des 11 et 18 juin ont confirmé la vague macroniste, malgré un taux d'abstention record. Notre circonscription a un nouveau député qui se nomme Ludovic MENDES. Souhaitons à lui aussi pleine réussite dans sa nouvelle fonction.

La 104ème édition du Tour de France est passée le mardi 4 juillet en bas de notre village. Vous étiez nombreux à assister au passage de la caravane publicitaire et à venir encourager les coureurs cyclistes.

Malgré les diverses interventions et manifestations de la municipalité et des parents d'élèves, l'inspection académique n'est pas revenue sur sa décision de suppression d'un poste à l'école élémentaire des Vignes de Vaux. Une nouvelle enseignante, madame BOISEAU, a été nommée pour le poste de classe unique à la rentrée de septembre. Elle a rencontré les parents d'élèves le jeudi 29 juin à la salle des fêtes et a participé au repas de la fête des écoles le lendemain.

Moment d'émotion le vendredi 7 juillet lors de la distribution des prix où les élèves, les parents d'élèves et le conseil municipal ont dit au revoir à nos deux maîtresses, Charlène FLISS et Stéphanie WEISSE qui nous quittent pour de nouvelles affectations.

Mais la rentrée étant encore loin, il me reste à vous souhaiter de bonnes vacances.

Votre maire, Roland Simon

La mairie sera fermée du 31 juillet au 18 août 2017, mais une permanence sera assurée les mardis et jeudis de 18h à 19h

## Sommaire

Le mot du maire,  
Extraits des conseils,  
Informations,  
Via Vaux,  
Nos écoles,  
Etat civil,  
Les activités sportives,  
La remise des prix,  
Inscription pour le  
ramonage,  
Une belle rencontre.



## Extraits des conseils municipaux du 1er semestre 2017

### Conseil du 12 janvier 2017

- Approbation à l'unanimité du rapport de la commission locale d'évaluation sur les transferts de charge de Metz Métropole.
- Subvention de 193,20 € à l'USEP
- Contribution de 70 € pour une enfant résidant à Vaux et fréquentant le collège Pilâtre de Rozier.

### Conseil du 9 février 2017

- Le conseil municipal décide de s'opposer au transfert à la communauté d'agglomération de Metz Métropole de la compétence PLU au 27 mars 2017.
- Décision de verser une subvention de :
  - 100 € à l'AFAD (association familiale d'aide à domicile de la Moselle)
  - 60 € à la « Pédiatrie enchantée »

### Conseil du 16 février 2017

Suppression d'un poste d'enseignant à l'école élémentaire "Les Vignes" : Le conseil municipal décide de s'opposer à la décision du Directeur Académique concernant la suppression du 2ème poste d'enseignant à l'école élémentaire, se basant sur un effectif de 24 et non de 25.

### Conseil du 16 mars 2017

#### COMPTE ADMINISTRATIF 2016

Le conseil municipal a examiné et adopté à l'unanimité le compte administratif 2016 qui fait apparaître comme résultat de clôture les comptes suivants :

- pour la section de fonctionnement un excédent de 59 164,91 €
- pour la section d'investissement un déficit de 28 785,39 €.

#### COMPTE DE GESTION 2016

Le conseil municipal a approuvé à l'unanimité le compte de gestion 2016 qui laisse apparaître un excédent global de 30 379,52 €.



### Conseil du 16 mars 2017 (suite)

- Le résultat de fonctionnement 2016 d'un montant de 59 164,91 € est affecté :  
en investissement pour un montant de 46 785,39 €  
en fonctionnement pour un montant de 12 379,52 €.
- Le conseil municipal autorise le maire à signer l'avenant N°3 à la convention foncière du 07.01.2010 concernant la maison de retraite.
- Le conseil municipal décide d'accorder au Maire et aux adjoints le montant maximum de l'indemnité au 01.01.2017 et de subir automatiquement les majorations à l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique.
- Le conseil municipal a décidé de verser une subvention de 256,50 € à l'association « La Bergerie et Compagnie » calculée sur la base de 0,30 centimes par habitant pour la stérilisation des chats errants afin de réguler la surpopulation féline.

### Conseil du 6 avril 2017

#### **Fixation des trois taxes :**

le CM a décidé d'augmenter, le taux d'imposition des trois taxes de 0,5 % soit :  
9,75 % pour la taxe d'habitation - 9,32 % pour le foncier bâti - 62,37 % pour le foncier non bâti

#### **Budget primitif 2017 :**

le CM adopte à l'unanimité le budget primitif 2017 ; il s'équilibre en recettes et en dépenses :  
Section de fonctionnement : 421 099,02 € - Section d'investissement : 136 985,39 €

Le Conseil Municipal a demandé à Metz Métropole l'attribution d'un fonds de concours pour le remplacement de 29 lanternes vétustes.

### Conseil du 11 mai 2017

- La Préfecture de la Moselle accepte la démission de M. MATHIEU en tant que 2ème adjoint à compter du 1er Mai 2017. Le conseil municipal a élu M. Christian FAVRE comme 2ème adjoint.
- Le conseil municipal, avec 9 voix pour et 3 abstentions s'est prononcé en faveur de l'adoption par décret du statut de Métropole au bénéfice de la communauté d'Agglomération de Metz Métropole.
- Le conseil municipal autorise les agents non titulaires à temps non complet à effectuer des heures complémentaires pour le remplacement de maladie, congés et surcroît de travail dans la limite des 35 heures semaine.
- Validation du dossier de candidature pour la location du logement communal à compter du 01/08/17.



### Conseil du 13 juin 2017

- Il a été décidé de renouveler pour un an, la ligne de trésorerie d'un montant de 70 000 €.
- Après une procédure de 3 ans entamée le 26/06/14 pour la reprise des concessions en état d'abandon, il est décidé d'établir le 2ème procès-verbal, suite à l'état des lieux du 24 mai 2017 (liste des tombes concernées en mairie). Le repreneur prendra à sa charge exclusive les frais de démontage et d'évacuation de l'ancien monument, de mise en reliquaire des ossements et leur dépose à l'ossuaire. Pour toute future inhumation, il sera obligatoire de mettre en place des cuves, l'inhumation en pleine terre est désormais interdite.
- Le conseil municipal a décidé à l'unanimité de changer de prestataire pour la cantine du périscolaire et de choisir API RESTAURATION à la rentrée de septembre.

### Conseil du 30 juin 2017

- Désignation des membres du conseil municipal qui voteront aux élections sénatoriales du 24 septembre 2017.
- Acceptation du fonds de concours de Metz Métropole pour une nouvelle tranche de remplacement de l'éclairage public.

## Informations

- La commune a signé une convention avec l'association "la Bergerie et cie", basée à Ancy sur Moselle. Cette association recueille les chats errants et les fait stériliser, avant de les remettre dans leur lieu de vie initial. Contact au 07.82.86.93.64.
- Les nouvelles cartes d'identité sont dorénavant biométriques. Pour les obtenir, il est nécessaire de prendre RDV auprès des mairies de Montigny-lès-Metz, de Metz ou de Woippy. Il faut un minimum de 15 jours, mais compte tenu de l'affluence, il vaut mieux prévoir large !
- Les incivilités se multiplient au village : de jeunes arbres récemment plantés ont été volés, des arbres ont été abattus dans des terrains privés pour faire du bois, au cimetière on se sert en fleurs .... Il revient à chacun de nous de se conduire en honnête citoyen et de respecter le bien privé, comme le bien commun. C'est notamment le cas des sentiers communaux qui ne doivent pas être entravés, que ce soit volontairement ou pas. La commune va se réapproprier les sentiers, qui doivent rester accessibles à tous.
- Un recensement des terrains abandonnés est prévu : ce travail demandera d'aller à la recherche des propriétaires. Vous pouvez contacter à ce sujet Mme Klein Bernadette au 03.87.60.19.27
- vous l'avez sans doute remarqué : un nouveau panneau se trouve près du Chalet de Vaux ; un autre va être réinstallé prochainement au platane.





## Quelques rappels :

- Les feux sont interdits par la Préfecture ; à défaut de pouvoir évacuer les déchets verts, les stocker dans un coin du jardin permettra d'obtenir un bon compost pour l'année suivante.
- Les haies ou arbres situés entre 50 cm et moins de 2 m des limites de propriétés, ne doivent pas dépasser 2 mètres de haut. Et rien ne doit être planté à moins de 50 cm de la limite de propriété.
- La commune n'utilise plus de produits phytosanitaires depuis longtemps, anticipant la réglementation qui interdit les pesticides, herbicides, engrais,... dans les collectivités locales. Il est donc demandé de ne pas utiliser de tels produits sur la voie publique. Mais la contribution des riverains à l'entretien "écologique" des espaces verts devant leur habitation est la bienvenue.
- Enfin, il est rappelé que les trottoirs ne sont pas des aires de stationnement ; nous n'avons pas beaucoup de trottoirs dans la commune, alors laissons leur usage aux piétons !

## La fête Via Vaux (les P'tits Loups)

Cette année encore, l'association Les P'tits Loups a organisé une marche-dégustation le dimanche 11 juin passant par la forêt et les vignes entourant notre village, autour du thème « L'art dans tous ses états ». Outre la marche qui permettait de déguster les vins des trois viticulteurs de Vaux, de multiples animations étaient proposées : groupe musical, réalisation des enfants des écoles et du périscolaire, exposition photos de l'association Photo Passion et du groupe des ados de l'association qui ont montré ce que leur village représentait pour eux.

Des artistes peintres, sculpteurs, accompagnaient une exposition autour des arts de la table, et de nombreux jeux en bois ont permis aux promeneurs et visiteurs de se divertir, sans oublier l'expression littéraire mise en valeur par un atelier de poèmes, et par l'interprétation de petites pièces de théâtre.

Les écoles étaient également mises à l'honneur par une exposition des photos de classe de l'école de Vaux d'hier et d'aujourd'hui où les enfants pouvaient se reconnaître, mais aussi admirer leurs parents et grands-parents... Un moment convivial, encouragé par un temps ensoleillé, au cours duquel petits et grands ont pu se rassembler autour d'un repas ou d'une collation, sans oublier de venir déguster les produits du terroir proposés par nos producteurs locaux !





## Nos écoles



Malgré la mobilisation de tous, nous perdons un poste d'enseignante dans notre école élémentaire les Vignes, l'effectif étant insuffisant. Mesdames FLISS et WEISSE, très appréciées par les élèves, les parents et la municipalité nous quittent pour d'autres écoles. Nous garderons de chacune d'elles un excellent souvenir.

L'inspection académique a décidé que le fonctionnement de l'école élémentaire devait être organisé en classe unique à cinq niveaux. Nous souhaitons la bienvenue à Mme BOISEAU et nous lui adressons nos vœux de bonne installation dans notre école.

En accord avec Madame BOISEAU, la municipalité ne changera pas les rythmes scolaires pour la rentrée 2017-2018. Le choix reste celui de 4,5 jours d'école sur la semaine. Cependant, une étude approfondie du dossier concernant le passage à la semaine à 4 jours pour la rentrée 2018-2019 est en cours. Cette nouvelle organisation des rythmes scolaires impactera directement l'activité périscolaire, c'est la raison pour laquelle, nous travaillerons en concertation avec les enseignantes, l'association les P'tits Loups concernée par le périscolaire et l'association des parents d'élèves.

La fête des écoles a eu lieu le vendredi 29 juin. Petits et plus grands nous ont enchantés à travers un spectacle très dynamique et imaginaire. Danses, numéros de cirque et tours de magie ont été magistralement interprétés par nos enfants,... ainsi que par les spectateurs devenus acteurs ! De quoi mériter le repas préparé par l'association des parents d'élèves. Une fête bien appréciée et un moment chargé d'émotion lorsque les enfants ont remis des cadeaux d'adieu à leurs maîtresses.



## Etat civil au 30.06.2017

### Naissances :

14.02.2017 : Lisa Batocchi  
18.04.2017 : Alie Luporsi  
23.06.2017 : Lou Brenon

### Décès :

08.01.2017 : René Meyer  
03.02.2017 : Christine Lamass  
16.02.2017 : Robert Scharff  
25.02.2017 : René Blum  
01.03.2017 : Marie-Claire Houillon

Nous avons appris le décès de Mme BRANDENBURGER, survenu à MOUGINS (06) ce 12 juillet



## Les activités sportives

**La gym douce**, les jeudis de 9h à 10h, à la salle des fêtes. Les cours sont assurés par Kévin, dans le cadre de la Fédération Moselle Seniors et ils sont faits pour vous ! Il suffit d'avoir plus de 55 ans...

Pour des renseignements complémentaires, veuillez contacter Raphaëlle ANCIEN au 03 87 60 45 34 - raphaelle.ancien@numericable.fr



## La sophrologie

La section sophrologie de l'association La Valoise vous propose de faire une pause afin de vous détendre, dans une ambiance conviviale, grâce à des techniques de respiration, de relaxation et de visualisation. Venez rejoindre le groupe les jeudis de 18h30 à 19h30, dans la salle des fêtes (salle en bas) à compter du 21 septembre 2017.

Si vous hésitez, une séance de découverte vous est offerte gratuitement.

Prendre contact avec Sylvie Fenninger au 06.02.24.36.41.



Et le club de tennis du Patis, qui reste toujours aussi actif...

## La marche

Rendez-vous les lundis à 14h en bas de la rue du Val de Metz.

La marche est le sport santé par excellence, il ne coûte rien, génère beaucoup de bienfaits pour le corps et pour l'esprit. Alors, on se détend et on fait nos 10 000 pas sans s'en rendre compte !



Les marcheurs et de leurs amis au VVF de Lège-Cap-Ferret où ils ont passé une agréable semaine.



## La remise des prix

Des enfants bien sages pour ce grand moment de fin d'année



## Inscriptions pour le ramonage

Les personnes intéressées doivent s'inscrire en mairie ( 03 87 60 08 56 - [mairievaux57@orange.fr](mailto:mairievaux57@orange.fr)) ou auprès Mme Leclair (06 74 49 41 72) avant le 10 septembre 2017.

**Attention** : seules les commandes passées par ce biais permettront d'obtenir le tarif préférentiel pratiqué par M. Sinn.

## Une belle rencontre...et une leçon de courage

Rencontre avec un marcheur "extraordinaire" de passage à Vaux.

STEFAN, un marcheur sarrois blessé physiquement par la vie, s'est lancé le défi de parcourir les chemins de St Jacques de Compostelle, à raison d'une dizaine de kms par jour, plusieurs jours par an. Au mois de mai, il a fait étape à Vaux pour rejoindre Gorze par le GR5. Bravo à STEFAN

Ne pas oublier : les jeunes doivent se faire recenser à la mairie à l'âge de 16 ans et dans les trois mois qui suivent, avec pièce d'identité et livret de famille.



## Bonnes vacances

Rédaction : équipe municipale et contribution de Mme Legrand.

Photos fêtes des écoles et remise des prix : M. Monget - Autres photos : équipe municipale

Téléphone de la mairie : 03 87 60 08 56

[mairievaux57@orange.fr](mailto:mairievaux57@orange.fr)